

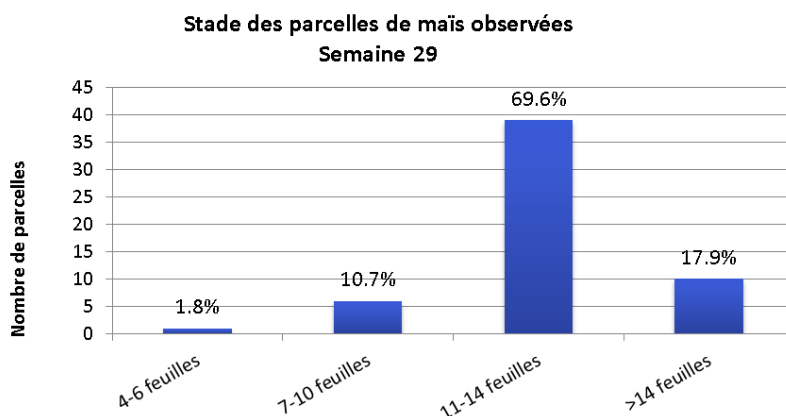
RESEAU 2016

Pour la période du 13 au 19 juillet (semaine 29), **56 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre.

STADES DU MAÏS

La majorité des parcelles a dépassé le stade 11 feuilles (87.5%). Les parcelles les plus avancées sont au stade 16 feuilles (dans le 18 et 28), la plus tardive est au stade 4 feuilles (dans le 37)

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe (*Stades des parcelles référencées en semaine 29*).

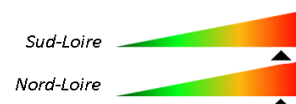


PYRALES

Suivi des vols

52 pièges ont été relevés cette semaine, pour un total de **496 papillons piégés**, répartis dans toute la région. (Cf. Annexe Relevé des pièges pyrale de la semaine 29) :

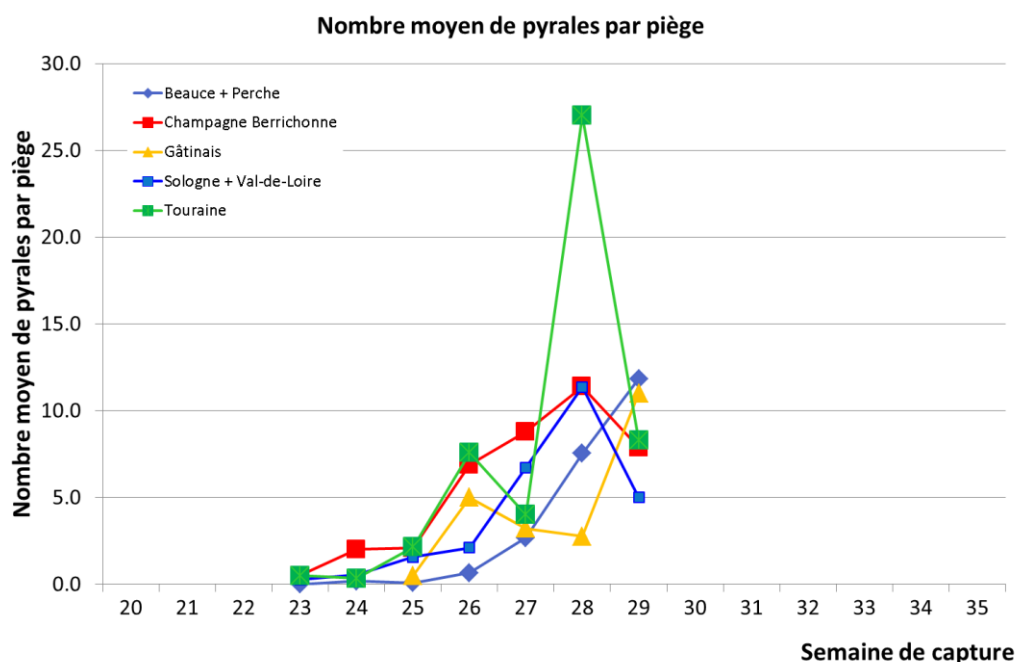
- Champagne Berrichonne : moyenne de 7.9 papillons par piège
- Gâtinais : moyenne de 11 papillons par piège
- Touraine : moyenne de 8.3 papillons par piège
- Sologne Val-de-Loire : moyenne de 6.3 papillons par piège
- Beauce-Perche : moyenne de 13.3 papillons par piège



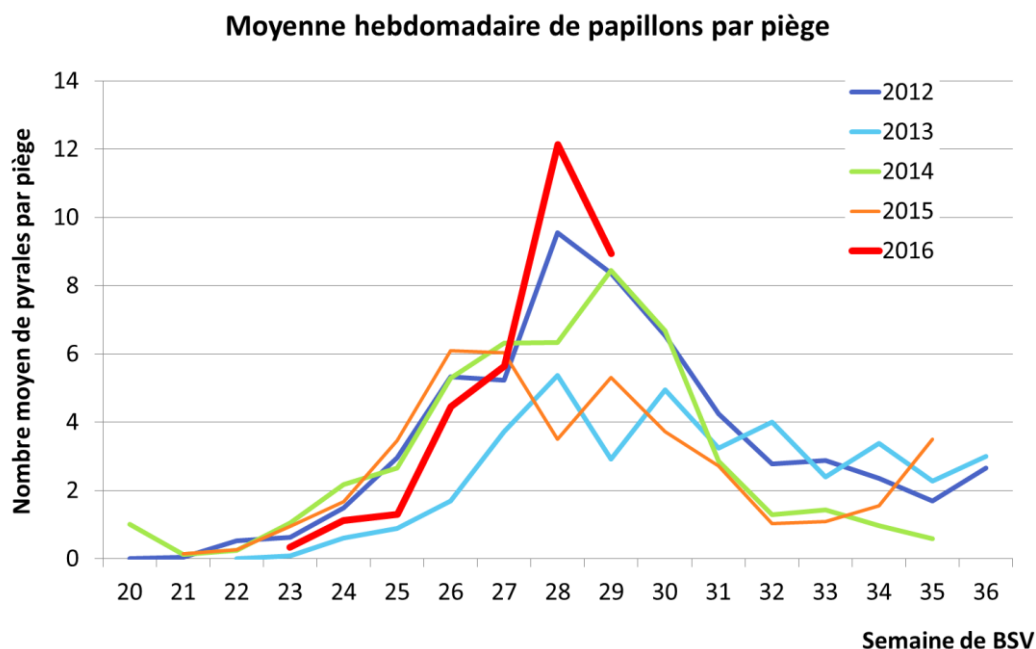
Papillon de pyrale
Ostrinia nubilalis



Crédit photo : ARVALIS – Institut du végétal



On observe une diminution importante des captures dans le secteur Touraine. Une diminution observée aussi dans les secteurs de Champagne berrichonne et Sologne/Val-de-Loire. Pour les secteurs Beauce/Perche et Gâtinais, les captures progressent. Les nombres de captures les plus importants s’observent cette semaine en Beauce/Perche (Cf. Carte en annexes).



La moyenne régionale de papillons capturés diminue cette semaine et est de **9.5 papillons/piège**.

Pontes et dégâts

La **présence de nouvelles pontes** est signalée dans 4 parcelles (sur 13 observées) du 28, 36 et 37 pour 2 à 4% des plantes. 1 parcelle signale des **pontes au stade tête noire** (dans le 36) pour 1% des plantes observées. **Des pontes parasitées** sur 2% des plantes sont signalées dans 1 parcelle du 37.

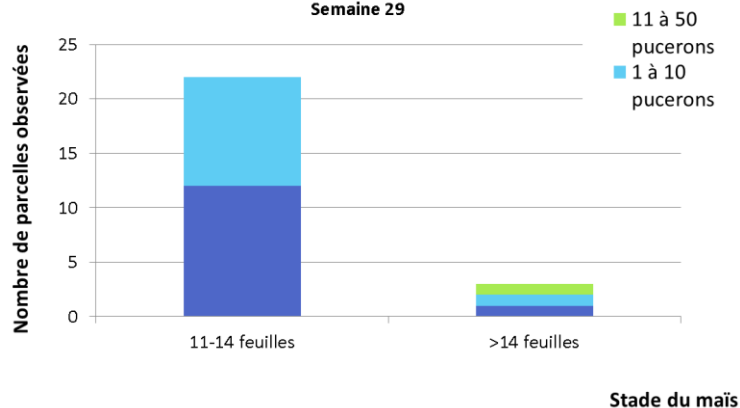
Des **dégâts** sont signalés dans 3 parcelles du 37 avec un pourcentage de **plantes attaquées** par les pyrales allant de 4 à 60%. 9 parcelles sont signalées, sur l'ensemble de la région, avec un pourcentage de plantes avec des limbes portant des **marques en coup de fusil** compris entre 4 et 60%.

SESAMIES

Aucune sésamie capturée sur **9 pièges** relevés cette semaine.

PUCERONS

Nombre de *Metopolophium d.* sur plante en fonction du stade du maïs -
Semaine 29



Metopolophium dirrhodum : Tous stades

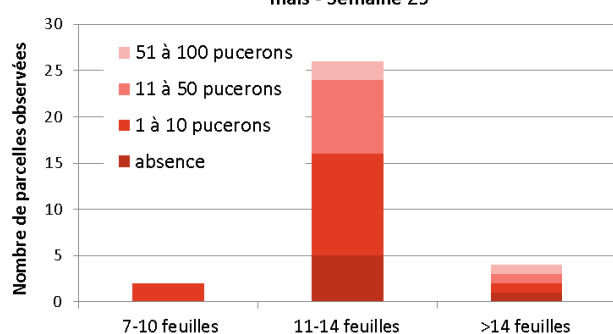
Sur 25 parcelles observées, 11 présentent 1 à 10 pucerons/plante (stades 11-16 feuilles) et 1 parcelle présente 11 à 50 pucerons (stade 15 feuilles) **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

Sitobion avenae :

Sur 32 parcelles observées, 14 présentent 1 à 10 pucerons/plante (stades 7-15 feuilles), 9 parcelles présentent de 11 à 50 pucerons (stade 7-16 feuilles) et 1 parcelle présente de 51 à 100 pucerons (stade 11-15 feuilles). **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

A partir de 3 – 10 feuilles

Nombre de *Sitobion a.* sur plante en fonction du stade du maïs - Semaine 29






Stade du maïs

Rhopalosiphum padi :

Pas de signalement de l'espèce.

Niveau de risque :
Dès 5-6 feuilles

Seuil de nuisibilité

ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
<p><i>Metopolophium dirhodum</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante <p>Observez la face inférieure des feuilles</p>
<p><i>Sitobion avenae</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur noire de ses cornicules.</p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>
<p><i>Rhopalosiphum padi</i></p> 	<p>Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.</p>	<p>Arrivée possible dès 5-6 feuilles maïs risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.</p>

Crédit photo : Arvalis Institut du Végétal

Auxiliaires

Les auxiliaires et parasites de pucerons peuvent être naturellement présents dans les parcelles et limitent les populations de pucerons. Leur activité a été détectée dans 13 parcelles du 18, 28, 36, 37, 41 et 45.

Auxiliaires	% plantes	Nb de parcelles	Départements
Coccinelles - adultes	2 à 5%	5	18, 37, 41 et 45
Coccinelles - larves	1 à 4%	7	18, 36, 37, 41 et 45
Micro hyménoptères parasitoïdes des lépidoptères		0	
Chrysopes - Œufs		0	
Chrysopes - Larves	1 à 3%	3	28 et 45
Syrphes - Larves et pupes		0	
% de pucerons parasités	1 à 8%	5	18, 37, 41 et 45

CHRYSOMELES

La chrysomele des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) - insecte invasif originaire d'Amérique implanté en Europe Centrale, Italie et plus récemment en Alsace ou Rhône Alpes - **n'est plus un organisme de quarantaine depuis 2014**. Les parcelles sur lesquelles l'insecte est détecté ne sont donc plus soumises à des mesures de lutte, de surveillance, d'éradication ou de confinement obligatoires.

Ce sont les larves qui provoquent les dégâts les plus dommageables : attaques par foyers ou taches dans les parcelles, racines coronaires dévorées, verse végétative typique avec symptôme en col-de-cygne, épis lacuneux qui sont souvent un signe de stress hydrique provoqué par l'absence de racine. Les adultes peuvent aussi provoquer des dommages : avant le stade floraison, les adultes se nourrissent de la cuticule des feuilles. Ensuite, ils se nourrissent des soies, de pollen, voire des grains au sommet de l'épi. On peut observer des bandes plus ou moins larges et décolorées sur les limbes des feuilles, des soies coupées, des grains creusés.



Crédits photo : Arvalis - Institut du végétal

Contexte d'observation

Ce ravageur est suivi dans le cadre du BSV comme les autres bio-agresseurs du maïs. L'objectif du réseau est de détecter la présence de l'insecte sur la région Centre, présence qui n'a pas été identifiée jusqu'à présent.

Sur **24** pièges relevés, **aucune chrysomèle n'a été capturée** cette semaine. De même, **aucun dégât** n'est signalé.

CICADELLE VERTE

La présence de **cicadelle verte** (*Zyginidia scutellaris*) est signalée dans 15 parcelles du 18, 28, 37, 41 et 45 avec des ponctuations blanches observées sur les F1/ F4/ F5/ F6/ F8 et F9.

Les adultes et les larves réalisent des ponctuations blanches (dues aux piqûres alimentaires et injections salivaires) sur les feuilles de la base des plantes qui peuvent provoquer le dessèchement des feuilles. **La nuisibilité est significative uniquement lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches.** Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



Crédits Photos :
ARVALIS – Institut du végétal

AUTRES OBSERVATIONS

Signalement d'helminthosporiose fusiforme dans 3 parcelles du 41 et 45 pour 5 à 10% des plantes touchées.

Signalement de viroses et mosaïque MDMV sur 5% des plantes dans 1 parcelle du 41.

Prochain message : le mardi 26 juillet 2016.

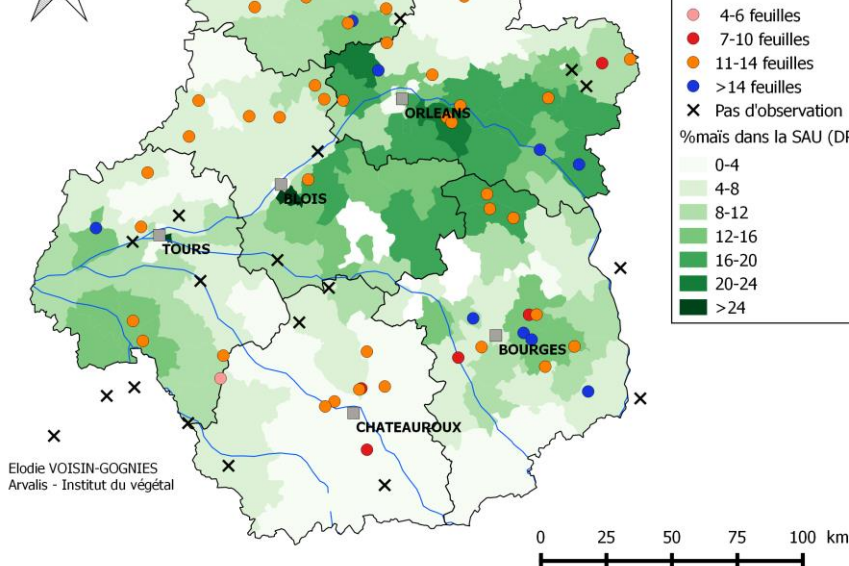
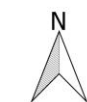


Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre

<http://bsv.centre.chambagri.fr>

Annexes

STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 29

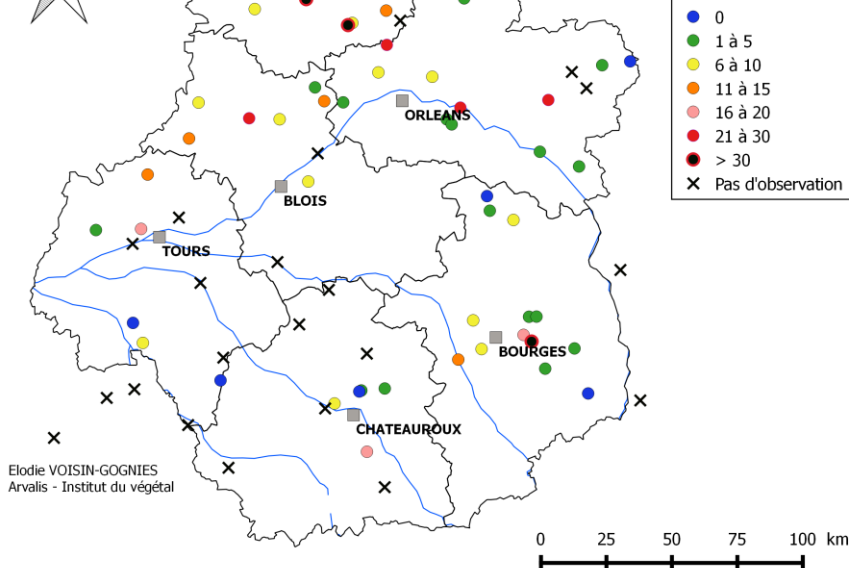


Stade des parcelles de maïs observées - semaine 29

Stade du Maïs semaine 29

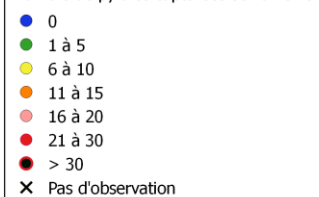


RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE EN SEMAINE 29



Relevé des pièges pyrale - semaine 29

Nombre de pyrales capturées semaine 29





Les abeilles butinent, protégeons-les !



Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015